

Actualité | International

La "rééducation par le travail" divise le PC chinois

De notre correspondant à Pékin JEAN-JACQUES MÉVEL.

Publié le 02 mars 2007

Actualisé le 02 mars 2007 : 09h49

L'incarcération sans procès suscite un débat inédit à l'intérieur du parti unique.

LA CHINE envisage de réformer une survivance tenace du carcan policier imposé par Mao : la « *rééducation par le travail* », système d'emprisonnement sans procès qui reste au bout d'un demi-siècle l'un des obstacles les plus flagrants à l'établissement de l'État de droit.

L'Assemblée populaire nationale pourrait examiner dès cette année un projet de loi transformant les camps d'incarcération extrajudiciaire en « *maisons de correction* », rapportait hier le *China Daily*, vitrine anglophone du régime. Le séjour ne pourrait plus y excéder dix-huit mois. La nécessité d'une décision de justice préalable à tout internement divise pourtant les autorités, signale le journal avec une inhabituelle liberté de ton.

L'instrument de répression de la « petite » dissidence

La police chinoise, étroitement contrôlée par le parti à tous les niveaux, dispose depuis 1957 d'un pouvoir d'internement sans appel pour une durée pouvant aller jusqu'à quatre ans. Ce système de rééducation par le travail (*laojiao*) mobilise 300 institutions et aurait vu défiler plus de 400 000 détenus, d'après le ministère de la Justice. Il est différent des camps de travail (*laogai*), où les condamnés - politiques compris - purgent des peines de longue durée.

Officiellement, la rééducation par le travail vise des délits mineurs, comme les vols à la tire ou la prostitution. Dans la réalité, elle est l'instrument d'une répression discrète mais féroce de la « petite » dissidence, comme les mouvements de foule locaux, le mécontentement des minorités ou la pratique religieuse hors des circuits imposés. Avec l'enfermement psychiatrique, le *laojiao* est régulièrement dénoncé par le Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme.

La Chine avait déjà agité la perspective d'une abolition de l'emprisonnement extrajudiciaire en 2005, dans l'espoir, déçu, d'arracher la levée de l'embargo européen sur les armes. L'annonce faite hier est sans doute liée à l'offensive de charme qu'elle mène avant les JO de 2008. Les Chancelleries occidentales veulent croire que Pékin ratifiera pour l'occasion le pacte de l'ONU sur les droits civils et politiques, texte clef qu'elle continue de boudier en compagnie de l'Arabie saoudite.

Plus novatrice est la controverse qui semble agiter la hiérarchie du parti unique. À l'image d'un récent débat sur le contrôle par la Cour suprême de chaque condamnation à mort, elle oppose les tenants d'une exception chinoise à ceux qui sont soucieux de voir Pékin se conformer à des normes reconnues par l'essentiel de la planète.

Patron de la Sécurité chinoise et à ce titre l'un des neuf de la direction du PCC, Luo Guan a exclu le mois dernier tout contrôle judiciaire a priori sur le *laojiao*, en même temps qu'il dénonçait l'influence pernicieuse des idées occidentales. Le *China Daily* défendait hier une ligne opposée. « *Ce système, inadéquat sur le plan des droits civils (...), est en décalage croissant avec les avancées de la Chine en matière de droits de l'homme* », assurait le quotidien du parti dans son éditorial.

LE FIGARO · fr

Actualité. Economie. Sports. Culture Loisirs. Madame. Immobilier. Emploi. Pratique.

 Les flux RSS du Figaro.fr

